



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 JUIN 2016**  
-----

Le vingt-trois juin mille seize, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à l'accueil de loisirs, rue du Presbytère, à Pierrefitte sur Sauldre (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASELIN et Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

**MARCILLY-EN-GAULT :**

Madame Agnès THIBAUT déléguée titulaire,

**ORÇAY :**

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire,

**PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

**SALBRIS :**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Françoise

RANCIEN, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Stéphanie DARDEAU,

Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur

Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :**

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON et Madame Corinne

PENICAUD délégués titulaires,

**SOUESMES :**

Monsieur Jean-Michel DEZELU et Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

**THEILLAY :**

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs :**

Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Françoise RANCIEN

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Monsieur René POUJADE

Madame Mauricette ROQUE – Pouvoir à Monsieur Gérard CHOPIN

Madame Marie-Lise CARATY – Sans pouvoir

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gérard CHOPIN

**OBJET :** -----

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE SOLOGNE, CLÔTURE DU  
BUDGET ANNEXE TOURISME ET RÉINTÉGRATION AU BUDGET GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES LIÉES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE TOURISME**

Les communautés de communes Cœur de Sologne, Sologne des Rivières et Sologne des Étangs ont travaillé ces dernières années à la reconnaissance du territoire solognot, notamment au travers de la marque Sologne.

Pour mieux répondre aux évolutions des attentes des touristes, il est apparu nécessaire de rassembler les forces, les moyens et les compétences des structures institutionnelles touristiques de ces trois territoires communautaires par l'extension juridique et administrative du périmètre de l'office de tourisme associatif Cœur de Sologne, devenant office de tourisme intercommunautaire de Sologne.

Un plan d'actions, dont les modalités sont répertoriées dans le projet de convention pluriannuelle d'objectifs joint à la note de synthèse transmise aux élus, trace la ligne directrice de la politique touristique à mettre en œuvre.

En outre, la compétence tourisme communautaire étant ainsi confiée à l'office de tourisme de Sologne, il convient de prononcer la clôture du budget annexe Tourisme puisque les opérations budgétaires liées à celle-ci seront désormais comptabilisées sur le budget général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**D'ACCEPTER** la convention pluriannuelle d'objectifs avec les communautés de communes Cœur de Sologne et Sologne des Étangs, et l'Office de Tourisme de Sologne, telle qu'annexée à la présente délibération et à en autoriser la signature par le Président de la communauté de communes Sologne des Rivières,

**DE PRONONCER** la clôture du budget annexe Tourisme.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

